

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_01-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/01**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,

Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de déclarer que le compte de gestion du budget Commune dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'approuver et de voter le Compte de Gestion 2023 pour le budget Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **déclare** que le compte de gestion du budget Commune dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **approuve et vote** en faveur du Compte de Gestion 2023 pour le budget Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_01-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOARD
RENOARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_02-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/02**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,

Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de déclarer que le compte de gestion du budget Photovoltaïque dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- d'approuver et de voter le Compte de Gestion 2023 pour le budget Photovoltaïque, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **déclare** que le compte de gestion du budget Photovoltaïque dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **approuve et vote** en faveur du Compte de Gestion 2023 pour le budget Photovoltaïque, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_02-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	▣		
DUMINY	Maryline		▣	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	▣		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		▣	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		▣	Chantal RENOARD
RENOUARD	Chantal	▣		
PICHON	Patrick		▣	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	▣		
ARNAULT	Patrick	▣		
AUZANNET	Brigitte	▣		
LAGRANGE	Philippe	▣		
GUILLOT	Patrice		▣	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	▣		
BRUNET	Marie-Claire	▣		
THIBAUD	Nicolas	▣		
GABORIT	Samuel	▣		
NAUDON	Sandy		▣	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		▣	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	▣		
HOUDAYER	Rodolphe	▣		
LABBE	Lydie		▣	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	▣		
GIRARD	Benoît	▣		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_03-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/03**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET HABITAT LOCATION**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,

Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les comptables, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que les comptables ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de déclarer que le compte de gestion du budget Habitat Location dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'approuver et de voter le Compte de Gestion 2023 pour le budget Habitat Location, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **déclare** que le compte de gestion du budget Habitat Location dressé pour l'exercice 2023 par les comptables, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **approuve et vote** en faveur du Compte de Gestion 2023 pour le budget Habitat Location, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_03-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_04-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/04**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,

Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Michel BUGNET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe LAGRANGE pour le vote du compte administratif,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le rapport de Philippe LAGRANGE,

Considérant le compte administratif 2023 du budget Commune, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>2 850 195,41 €</b>
	Réalisé :	<b>984 615,23 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>1 822 570,51 €</b>
Recettes	Prévu :	<b>2 850 195,41 €</b>
	Réalisé :	<b>1 993 764,59 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>500 816,08 €</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>3 689 859,46 €</b>
	Réalisé :	<b>3 224 859,61 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>3 689 859,46 €</b>
	Réalisé :	<b>4 643 006,21 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		<b>1 009 149,36 €</b>
Fonctionnement :		<b>1 418 146,60 €</b>
Résultat global :		<b>2 427 295,96 €</b>

Monsieur Philippe LAGRANGE, conseiller délégué rappelle que ces résultats seront affectés au Budget Primitif 2024

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Arrêter les résultats de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_04-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

- d'arrêter les résultats primitifs tels que résumés ci-dessus.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **constate** les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- **valide** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_04-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_05-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/05**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,

Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Michel BUGNET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe LAGRANGE pour le vote du compte administratif,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu le rapport de Philippe LAGRANGE,

Considérant le compte administratif 2023 du budget Photovoltaïque, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>134 092,70 €</b>
	Réalisé :	<b>49 150,00 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>134 092,70 €</b>
	Réalisé :	<b>47 092,01 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	<b>270 658,69 €</b>
	Réalisé :	<b>98 613,04 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>270 658,69 €</b>
	Réalisé :	<b>195 286,27 €</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		<b>- 2 057,99 €</b>
Fonctionnement :		<b>96 673,23 €</b>
Résultat global :		<b>94 615,24 €</b>

Monsieur Philippe LAGRANGE, conseiller délégué rappelle que ces résultats seront affectés au Budget Primitif 2024.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

de constater les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion

**AR Prefecture**

de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_05-DE

Reçu le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **constate** les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **valide** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_05-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_06-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/06**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET HABITAT LOCATION**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par les comptables,  
Considérant que Monsieur Philippe LAGRANGE, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,  
Considérant que Monsieur Michel BUGNET, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe LAGRANGE pour le vote du compte administratif,  
Considérant le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Après avoir entendu le rapport de Philippe LAGRANGE,  
Considérant le compte administratif 2023 du budget Habitat Location, lequel peut se résumer de la manière suivante :

<b><u>Investissement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	221 646,56 €
	Réalisé :	1 766,05 €
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	221 646,56 €
	Réalisé :	52 610,00 €
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Fonctionnement</u></b>		
Dépenses	Prévu :	178 038,56 €
	Réalisé :	7 050,40 €
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	178 038,56 €
	Réalisé :	175 784,08 €
	Reste à réaliser :	0,00
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>		
Investissement :		50 843,95 €
Fonctionnement :		168 733,68 €
Résultat global :		219 577,63 €

Monsieur Philippe LAGRANGE, conseiller délégué rappelle que ces résultats seront affectés au Budget Primitif 2024

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**Après constatation** des entités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_06-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

- d'arrêter les résultats déduits tels que résumés ci-dessus.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 1 voix d'abstention (Mr Samuel GABORIT)**

- **constate** les identités de valeurs du compte administratif avec les indications du compte de gestion
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser.
- **valide** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_06-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_07-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/07**

**AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu la validation du compte de gestion du budget Commune 2023  
Vu l'approbation du compte administratif du budget Commune de l'exercice 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	668 132,79 €
Un excédent reporté de :	750 013,81 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 418 146,60 €
Un excédent d'investissement de :	1 009 149,36 €
Un déficit des restes à réaliser de :	1 321 754,43 €
Soit un besoin de financement de :	312 605,07 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'affecter le résultat d'exploitation du budget Commune 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 418 146,60 €
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	312 605,07 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 105 541,53 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 009 149,36 €

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- affecte le résultat d'exploitation du budget Commune 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 418 146,60 €
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	312 605,07 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 105 541,53 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 009 149,36 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,  
  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_07-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_08-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/08**

**AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code Général des collectivités territoriales  
Vu la validation du compte de gestion du budget Photovoltaïque 2023  
Vu l'approbation du compte administratif du budget Photovoltaïque de l'exercice 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	<b>53 985,46 €</b>
Un excédent reporté de :	<b>150 658,69 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>96 673,23 €</b>
Un déficit d'investissement de :	<b>2 057,99 €</b>
Un déficit des restes à réaliser de :	<b>0</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>2 057,99 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'affecter le résultat d'exploitation du budget Photovoltaïque 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>96 673,23 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>2 057,99 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>94 615,24 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	<b>2 057,99 €</b>

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- affecte le résultat d'exploitation du budget Photovoltaïque 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>96 673,23 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>2 057,99 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>94 615,24 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	<b>2 057,99 €</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_08-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_09-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/09**

**AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET HABITAT LOCATION**

*Rapporteurs : Monsieur Philippe LAGRANGE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la validation du compte de gestion du budget Habitat Location 2023  
Vu l'approbation du compte administratif du budget Habitat Location de l'exercice 2023,  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Considérant qu'il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	<b>20 695,12 €</b>
Un excédent reporté de :	<b>148 038,56 €</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>168 733,68 €</b>
Un excédent d'investissement de :	<b>50 843,95 €</b>
Un déficit des restes à réaliser de :	<b>0</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>50 843,95 €</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'affecter le résultat d'exploitation du budget Habitat Location 2023 comme suit :

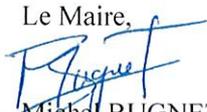
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>168 733,68 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>168 733,68 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>50 843,95 €</b>

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- affecte le résultat d'exploitation du budget Habitat Location 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	<b>168 733,68 €</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0,00</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>168 733,68 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	<b>50 843,95 €</b>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,  
  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_09-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	▣		
DUMINY	Maryline		▣	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	▣		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		▣	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		▣	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	▣		
PICHON	Patrick		▣	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	▣		
ARNAULT	Patrick	▣		
AUZANNET	Brigitte	▣		
LAGRANGE	Philippe	▣		
GUILLOT	Patrice		▣	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	▣		
BRUNET	Marie-Claire	▣		
THIBAUD	Nicolas	▣		
GABORIT	Samuel	▣		
NAUDON	Sandy		▣	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		▣	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	▣		
HOUDAYER	Rodolphe	▣		
LABBE	Lydie		▣	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	▣		
GIRARD	Benoît	▣		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_10-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/10**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITE DIRECTE LOCALE - ANNEE 2024**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Il est rappelé que chaque année, la Loi de Finances détermine une revalorisation nationale des bases fiscales. Le coefficient national forfaitaire de revalorisation des bases foncières est de 1,0386 soit 3,86 %.

La part restante de la variation estimée correspond à l'évolution physique des propriétés : constructions nouvelles, démolitions, modifications des locaux.

Considérant la situation financière actuelle de notre commune,

Considérant que le budget primitif 2024 est élaboré avec aucune augmentation des taux communaux sur les deux taxes (taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe foncière sur les propriétés bâties).

Monsieur Philippe LAGRANGE, Conseiller délégué, rappelle que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, pour l'année 2024, reste inchangé.

Monsieur Philippe LAGRANGE propose d'appliquer aucune augmentation pour les taux des 3 taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires), pour l'année 2024, comme suit :

	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	<b>37,45 %</b>	<b>37,45 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	<b>47,50 %</b>	<b>47,50 %</b>
	<b>Taux 2023</b>	<b>Taux 2024</b>
Taxe d'habitation	<b>24,16 %</b>	<b>24,16 %</b>

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De fixer les taux de fiscalité directe pour 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **37,45 %**

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **47,50 %**

Taxe d'habitation : **24,16 %**

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73, article 73111.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Fixe les taux de fiscalité directe pour 2024 comme suit :**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **37,45 %**

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **47,50 %**

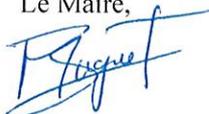
Taxe d'habitation : **24,16 %**

086-218601805-2024101113024-1100-10-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73, article 73111.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_10-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_11-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/11**

**APPROBATION DE LA NOTE DE PRESENTATION BUDGETAIRE 2024**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2024 à partir des orientations et des besoins recensés nécessaires au bon fonctionnement de notre commune.

La présentation, de manière plus détaillée, ainsi que les grandes orientations de ce budget ont été débattues et présentées en commission le 27/03/2024. Il est rappelé que le ROB n'est pas obligatoire dans notre commune car sa population est inférieure à 3 500 habitants.

Le document a été joint en annexe de la note de synthèse du Conseil Municipal et est présenté à l'ensemble du conseil pour approbation.

Monsieur Philippe LAGRANGE présente au Conseil le document des dépenses et recettes de 2024 tant au niveau du budget de fonctionnement que du budget d'investissement afin de permettre à toutes et à tous une bonne compréhension du budget principal de la commune.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la note de présentation budgétaire des budgets primitifs de la commune pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** la note de présentation budgétaire des budgets primitifs de la commune pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_11-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_12-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/12**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET COMMUNE**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2024 à partir des orientations et des besoins recensés nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. La présentation, de manière plus détaillée, ainsi que les grandes orientations de ce budget ont été débattues et présentées en commission le 27 mars 2024.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget commune.

Considérant que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Commune est une présentation par chapitre,

Considérant qu'il est nécessaire que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Commune soit adopté

Monsieur Philippe LAGRANGE fait les propositions suivantes pour le budget primitif 2024 du budget Commune. Il précise que ce budget reprend les résultats du compte administratif 2023.

<b>Investissement</b>		
Dépenses		<b>4 109 544,58 €</b>
Recettes		<b>4 109 544,58 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses		<b>4 212 628,09 €</b>
Recettes		<b>4 212 628,09 €</b>
Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses	<b>4 109 544,58 €</b>	(dont 1 822 570,51 € de RAR)
Recettes	<b>4 109 544,58 €</b>	(dont 500 816,08 € de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	<b>4 212 628,09 €</b>	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	<b>4 212 628,09 €</b>	(dont 0,00 de RAR)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

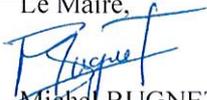
**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le budget primitif du budget Commune pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Adopte** le budget primitif du budget Commune pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,  
  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_12-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_13-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/13**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2024 à partir des orientations et des besoins recensés nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. La présentation, de manière plus détaillée, ainsi que les grandes orientations de ce budget ont été débattues et présentées en commission le 22 mars 2023.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget photovoltaïque.

Considérant que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Photovoltaïque est une présentation par chapitre,

Considérant qu'il est nécessaire que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Photovoltaïque soit adopté

Monsieur Philippe LAGRANGE fait les propositions suivantes pour le budget primitif 2024 du budget Photovoltaïque. Il précise que ce budget reprend les résultats du compte administratif 2023.

<b>Investissement</b>			
Dépenses			<b>51 057,99 €</b>
Recettes			<b>51 057,99 €</b>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses			<b>94 615,24 €</b>
Recettes			<b>94 615,24 €</b>
Pour rappel, total budget :			
<b>Investissement</b>			
Dépenses	<b>51 057,99 €</b>	(dont 0,00 de RAR)	
Recettes	<b>51 057,99 €</b>	(dont 0,00 de RAR)	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	<b>94 615,24 €</b>	(dont 0,00 de RAR)	
Recettes	<b>94 615,24 €</b>	(dont 0,00 de RAR)	

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le budget primitif du budget Photovoltaïque pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Adopte** le budget primitif du budget Photovoltaïque pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

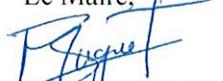
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_13-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_14-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/14**

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET HABITAT LOCATION.**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que le projet de budget primitif a été élaboré pour l'exercice 2024 à partir des orientations et des besoins recensés nécessaire au bon fonctionnement de notre commune. La présentation, de manière plus détaillée, ainsi que les grandes orientations de ce budget ont été débattues et présentées en commission le 27 mars 2024.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget Habitat location.

Considérant que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget "Habitat Location" est une présentation par chapitre,

Considérant qu'il est nécessaire que le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget "Habitat Location" soit adopté

Monsieur Philippe LAGRANGE fait les propositions suivantes pour le budget primitif 2024 du budget "Habitat Location". Il précise que ce budget reprend les résultats du compte administratif 2023.

<b>Investissement</b>		
Dépenses		<b>236 327,63 €</b>
Recettes		<b>236 327,63 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses		<b>199 033,68 €</b>
Recettes		<b>199 033,68 €</b>
Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses	<b>236 327,63 €</b>	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	<b>236 327,63 €</b>	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses	<b>199 033,68 €</b>	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	<b>199 033,68 €</b>	(dont 0,00 de RAR)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le budget primitif du budget "Habitat Location" pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Adopte** le budget primitif du budget "Habitat Location" pour l'exercice 2024 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_14-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_15-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/15**

**DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2024.**

Rapporteur : Michel BUGNET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant des subventions aux associations à l'article comptable 6574.

Il est proposé le tableau suivant représentant la répartition des subventions aux associations.

Nom de l'association	Subventions
ADAEN (association des acteurs économiques)	1 500,00 €
ACCA	500,00 €
AMAP Nouaillé Fines Herbes	200,00€
Association de Pêche	300,00 €
Cyclotourisme	950,00 €
ESN	13 200,00 €
Flore et Créations	300,00 €
Judo Club du Miosson	3 500,00 €
La Boule Nobilienne	500,00 €
La Cité de la Danse	1 400,00 €
Les Ateliers des Rives	350,00 €
Les Amis de la Tuilerie	700,00 €
Les Amis de Nouaillé	500,00 €
Les Godillots de Nouaillé	300,00 €
Les P'tits Moteurs	1 100,00 €
Nouaillé 1356	9 500,00 €
Nouaillé Badminton Club	950,00 €
Nouaillé Basket	1 800,00 €
Nouaillé EMIL	350,00 €
Nouaillé Environnement	500,00€
Nouaillé Gym Volontaire	1 000,00 €
Nouaillé Tennis Club	1 400,00 €
Nouaillé-Animation	500,00€
Nouaillé Bridge	120,00€
Nouaillé-Maupertuis Tennis de Table	1 750,00 €
Turbulences	600,00€
Nouaillé Volley Ball	300,00 €
Blues Beauvoir	250,00€
Cinéclub les vallées du Clain	250,00 €
Cant'Opérotto	1500,00€
AR Prefecture Les croqueurs de pommes	100,00 €
Heures musicales de Ligugé	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>47 170,00 €</b>

086-218601805	20240411-2024_11_04_15-DE
Reçu le 12/04/2024	
Publié le 12/04/2024	

Après avoir entendu les explications de Michel BUGNET,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'adopter la répartition des subventions aux associations telle que résumée dans le tableau ci-dessus.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.**

**Adopte** la répartition des subventions aux associations telle que résumée dans le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_15-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_16-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/16**

**CONVENTION TRIPARTITE DANS LE CADRE DE L'OPERATION  
D'AMENAGEMENT DU GIRATOIRE RD 12 – RD 12C**

*Rapporteurs : Michel BUGNET*

Mr le Maire informe que ce projet est à l'étude depuis 2018. Une réunion récente de présentation est venue valider le projet final. L'opération se situe sur le territoire des communes de Nouaillé-Maupertuis et Saint-Benoît, à l'intersection de la RD 12 et la RD 12c.

Plusieurs accidents matériels et corporels (dont 1 mortel en 2018) sont survenus en ces lieux, justifiant ainsi la mise en œuvre d'action corrective sur cette voie accidentogène.

L'opération consiste en la réalisation d'un carrefour giratoire visant à améliorer la sécurité des usagers de la route sur un secteur en périphérie de Poitiers en pleine expansion, ainsi qu'à assurer la fluidité du trafic existant et à venir.

Dans cet objectif de sécurité, l'aménagement intègre donc l'évolution du trafic issu de la zone artisanale de Beaubâton et de l'extension du lotissement de la ZAC des Magnals implantés sur le territoire de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

La présente convention jointe à cette délibération a pour objet :

De définir l'aménagement de voirie sur lequel porte l'opération,

De désigner le maître d'ouvrage de l'opération,

De préciser les modalités de participation financière du Département de la Vienne de Grand Poitiers Communauté Urbaine aux travaux de construction d'un carrefour giratoire de sécurisation de rayon 18 mètres,

De fixer les conditions d'entretien et d'exploitation ultérieurs de cet aménagement ;

D'autoriser l'occupation du domaine public départemental correspondant.

Cette convention fixe les engagements de Grand Poitiers Communauté Urbaine d'une part, du Conseil Départemental de la Vienne, et de la Commune de Nouaillé Maupertuis d'autre part.

La commune de Nouaillé Maupertuis est directement concernée par l'entretien ultérieur des aménagements

Mr le Maire rappelle qu'à la mise en service de l'aménagement, l'ensemble des ouvrages (chaussées RD 12 et RD 12c), îlots séparateurs, ouvrages d'assainissement, signalisation de police, directionnelle et horizontale) sera incorporé au domaine public départemental.

La Commune de Nouaillé-Maupertuis prendra à sa charge l'entretien et l'exploitation de l'ensemble des aménagements, à savoir :

L'îlot central du giratoire, y compris son parking et l'aménagement paysager situé sur l'îlot central engazonné du giratoire,

La haie discontinue en accotement de la RD 12 côté Mignaloux-Beauvoir et celle située entre le giratoire et la voie d'accès.

La Commune se conformera aux prescriptions du Département.

Le Département de la Vienne prendra à sa charge les ouvrages restants situés sur le domaine public départemental, comprenant :

La chaussée (structure et roulement) de l'anneau ;

Les bordures de trottoirs, les caniveaux, les îlots séparateurs et les trottoirs ;

Les ouvrages d'assainissement pluvial (avaloirs, canalisations ...) ;

Les marquages en résine de couleur des îlots séparateurs ;

La signalisation horizontale et verticale ;

La voie d'accès aux propriétés contiguës à l'aménagement ;

Les îlots séparateurs ;

La signalisation verticale de police et directionnelle ;

La signalisation horizontale.

La convention sera jointe à cette délibération.

Après avoir entendu les explications de Mr Michel BUGNET,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'approuver la convention tripartite telle que présentée entre le Département de la Vienne, la communauté urbaine de Grand Poitiers, et la commune de Nouaillé Maupertuis.

D'autoriser le Maire à signer la convention.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Approuve** la convention tripartite telle que présentée entre le Département de la Vienne, la communauté urbaine de Grand Poitiers, et la commune de Nouaillé Maupertuis.

**Autorise** le Maire à signer la convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,

  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_16-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_17-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/17**

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE**

*Mandat au centre de gestion de la Fonction Publique de la Vienne*

*Rapporteurs : Monsieur Michel BUGNET*

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les 4 arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'Accord Collectif National du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu l'avis du Comité Social Territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité.

Le Maire rappelle au Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les garanties de protection sociale complémentaire, communément appelées prévoyance, sont destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne lance en 2024 une procédure de marché public afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Il propose aux communes et établissements publics intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par la présente délibération.

Le Centre de Gestion de la Vienne proposera une convention de participation à adhésion facultative dans le domaine de la prévoyance pour un début d'exécution du marché au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant et à déterminer les taux de participation.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De décider de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne propose de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance**

086-218601805-2024-0411-2024-11-04-17-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

- **De donner mandat** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **D'autoriser le Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Décide** de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de Gestion de la Vienne prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.
- **Donne mandat** au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion de la convention de participation.
- **Autorise le Maire** à effectuer tout acte en conséquence.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_17-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	■		
DUMINY	Maryline		■	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	■		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		■	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		■	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	■		
PICHON	Patrick		■	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	■		
ARNAULT	Patrick	■		
AUZANNET	Brigitte	■		
LAGRANGE	Philippe	■		
GUILLOT	Patrice		■	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	■		
BRUNET	Marie-Claire	■		
THIBAUD	Nicolas	■		
GABORIT	Samuel	■		
NAUDON	Sandy		■	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		■	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	■		
HOUDAYER	Rodolphe	■		
LABBE	Lydie		■	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	■		
GIRARD	Benoît	■		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_18-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/18**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A GRTGAZ RUE DU GUE DE L'OMME**

*Rapporteurs : Madame Chantal RENOUARD*

Madame Chantal RENOUARD informe le Conseil Municipal que la collectivité a reçu un courrier de la Société GRTgaz concernant le poste de sectionnement de gaz « rue du Gué de l'Omme ». Pour rappel, GRTgaz est propriétaire de cet équipement mais n'est pas propriétaire du terrain (propriété de la Commune).

GRTgaz souhaite régulariser cette situation pour plusieurs raisons : réaménagement du poste de sectionnement, entretien régulier et intervention à tout moment pour répondre aux nouvelles législations.

Ce détachement de parcelle représente une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> et serait cédé pour l'euro symbolique.

GRTgaz précise également que tous les frais seront à leur charge (bornage et frais notariés).

Entendu les explications de Mme Chantal RENOUARD

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De céder pour l'euro symbolique une parcelle d'environ 200 m<sup>2</sup> afin de régulariser la situation
- D'autoriser par délégation Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** de céder pour l'euro symbolique une parcelle d'environ 200 m<sup>2</sup> afin de régulariser la situation
- **D'AUTORISER** par délégation Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_18-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_19-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/19**

**CONVENTION RELATIVE A L'INTEGRATION AU RESEAU DEPARTEMENTAL C@BRI**

*Rapporteurs : Mme Danny POISSON*

Mme Danny POISSON informe l'assemblée que la Bibliothèque Départementale de la Vienne se réinformatise en 2024.

Elle indique également que la Commune a émis le souhait de poursuivre l'adhésion de sa bibliothèque au réseau C@bri.

Elle rappelle que la Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV) propose aux bibliothèques des communes ou des EPCI situés sur le territoire départemental une aide à l'informatisation, en apportant l'expertise et le conseil technique à tout projet d'informatique documentaire ainsi qu'une offre logicielle à travers la solution d'hébergement informatisée dénommée C@bri.

Cette convention s'adresse donc aux communes ou aux EPCI bénéficiant de bibliothèques qui souhaitent intégrer le réseau départemental C@bri et qui répondent aux conditions d'intégration.

La présente convention vise à encadrer les modalités d'intégration au réseau C@bri d'une bibliothèque d'une commune ou de bibliothèques d'un EPCI lors d'une première informatisation ou du maintien d'une bibliothèque communale ou de bibliothèques d'un EPCI dans le réseau C@bri lors d'une ré-informatisation de la BDV. Elle prévoit également les participations financières des parties et leurs obligations réciproques.

La commune peut demander à intégrer le réseau C@bri si elle répond aux conditions suivantes :

La bibliothèque de la commune doit être gérée par une professionnelle dont le contrat de travail est au minimum de 10 heures par semaine,

Le nombre de lecteurs actifs par bibliothèque doit être au minimum de 150,

Pour un réseau intercommunal de bibliothèques déjà intégré dans le réseau C@bri, l'EPCI prend en charge la licence si cette bibliothèque reçoit au moins 75 lecteurs actifs,

L'engagement au réseau C@bri doit être d'une durée minimale de 5 ans à compter de la date d'informatisation de la bibliothèque communale ou de la date de ré-informatisation de la BDV.

La convention sera jointe à cette délibération.

Après avoir entendu les explications de Mme Danny POISSON,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

D'approuver la convention d'intégration de la bibliothèque communal au réseau départemental C@bri.

D'autoriser le Maire à signer la convention.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Approuve la convention d'intégration de la bibliothèque communal au réseau départemental C@bri.

Autorise le Maire à signer la convention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Nouaillé-Maupertuis

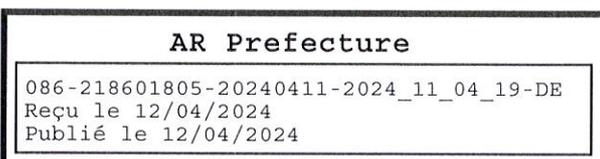
Le 11/04/2024

Le Maire,

Michel BUGNET



Commune de Nouaillé Maupertuis – 32-34 rue de l'Abbaye - 86340 Nouaillé Maupertuis  
Tél : 05 49 55 16 16



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	▣		
DUMINY	Maryline		▣	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	▣		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		▣	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		▣	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	▣		
PICHON	Patrick		▣	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	▣		
ARNAULT	Patrick	▣		
AUZANNET	Brigitte	▣		
LAGRANGE	Philippe	▣		
GUILLOT	Patrice		▣	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	▣		
BRUNET	Marie-Claire	▣		
THIBAUD	Nicolas	▣		
GABORIT	Samuel	▣		
NAUDON	Sandy		▣	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		▣	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	▣		
HOUDAYER	Rodolphe	▣		
LABBE	Lydie		▣	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	▣		
GIRARD	Benoît	▣		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_20-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/20**

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE GARDE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

*Rapporteurs : Monsieur Michel BUGNET*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de ses fonctions en tant que Responsable des finances et des marchés publics,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De décider la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de Responsable des finances et des marchés publics.

D'inscrire les crédits correspondants au budget

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de Responsable des finances et des marchés publics.

Inscrit les crédits correspondants au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,  
  
Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_20-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_21-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/21**

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

*Rapporteurs : Monsieur Michel BUGNET*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique.

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison de ses fonctions en tant que Responsable des Services Techniques,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De décider la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des Services Techniques.

D'inscrire les crédits correspondants au budget

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des Services Techniques.

Inscrit les crédits correspondants au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_21-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_22-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N° 2024-11-04/22**

**VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

*Rapporteurs : Mr Michel BUGNET*

Mr Michel BUGNET informe le Conseil Municipal qu'une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire.

Ce tableau s'appliquera à partir du 11 avril 2024.

Grades ou emplois	Catégories	Postes ouverts	Postes pourvus	Temps hebdo
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>11</b>	<b>6</b>	
Adjoint administratif territorial	C	1	1	35
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	C	1	0	35
Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe	C	3	2	35
Rédacteur	B	2	2	35
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	35
Attaché principal	A	1	0	35
Directeur Général des Services	A	1	0	35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>18</b>	<b>11</b>	
Adjoint technique	C	1	1	17,5
Adjoint technique	C	3	2	35
Adjoint technique principal de 2e classe	C	5	2	35
Adjoint technique principal de 2e classe	C	1	1	31,5
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2	35
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	28
Agent de maîtrise	C	1	0	35
Agent de maîtrise principal	C	2	2	35
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	35
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	35
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	35
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	4	4	35
<b>FILIERE ANIMATION</b>	C	<b>8</b>	<b>6</b>	
Adjoint d'animation	C	1	1	24
Adjoint d'animation	C	1	1	17,5
Adjoint d'animation	C	2	2	35
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	C	1	0	35
Animateur	B	2	2	35
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	0	35
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	
Adjoint du Patrimoine	C	1	0	35
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	1	1	35
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1	1	35
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>29</b>	

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De valider le tableau des effectifs tel que présenté.

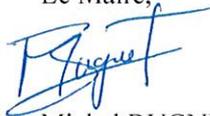
086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_22-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Valide** le tableau des effectifs tel que présenté

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_22-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_23-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/23**

**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Jusqu'à présent, seuls les régions, départements et métropoles avaient obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF).

Par délibération n°2023-04-09/01 du 4 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé l'application du référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dès lors que la commune adopte l'instruction comptable M57, l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) devient obligatoire pour l'ensemble des budgets de la commune.

Ce RBF constitue le référentiel commun des normes budgétaires et comptables applicables à la commune.

Il définit notamment les modalités de gestion pluriannuelle des crédits (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement y afférent), les règles comptables et précise les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion de ces engagements pluriannuels.

Le présent RBF est adopté par le Conseil Municipal et ne peut être modifié que par lui.

L'intérêt de ce RBF est triple :

1. Regrouper dans un document unique, les règles de gestion budgétaire et comptable qui s'applique à la commune et à ses partenaires ;
2. Fixer les principes de permanence et de suivi des méthodes comptables que la commune entend faire connaître et se donner pour objectif de suivre ;
3. Développer une pédagogie et une culture de gestion commune que les services de la commune peuvent s'approprier.

Il doit être adopté au plus tard avant le vote du premier budget primitif en M57 qui a lieu au cours de cette même séance s'agissant du vote du budget primitif 2024.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'adopter pour l'ensemble des budgets de la commune, le règlement budgétaire et financier joint en annexe, de la présente délibération

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Adopte** pour l'ensemble des budgets de la commune, le règlement budgétaire et financier joint en annexe, de la présente délibération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_23-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_24-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/24**

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)  
POUR L'OPERATION « CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE »**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des collectivités territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements per met d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte de seuls crédits de paiement.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris sur l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la construction d'une cantine scolaire avec la répartition suivant en crédits de paiement :

N°AP	Libellé du programme	N° Opération	Montant de l'AP	Montant des CP		
				2024	2025	2026
AP2024001	Construction d'une cantine scolaire	183	1 526 000 €	150 000 €	765 200 €	610 800 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal  
AR Prefecture**

086-21860180 D'approuver la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la construction d'une  
Reçu le 12/04/2024 cantine scolaire avec la répartition décrite ci-dessus  
Publié le 12/04/2024

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la construction d'une cantine scolaire avec la répartition décrite ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_24-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMINY	Maryline		<input checked="" type="checkbox"/>	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	<input checked="" type="checkbox"/>		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	<input checked="" type="checkbox"/>		
PICHON	Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARNAULT	Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>		
AUZANNET	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>		
LAGRANGE	Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>		
GUILLOT	Patrice		<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>		
BRUNET	Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>		
THIBAUD	Nicolas	<input checked="" type="checkbox"/>		
GABORIT	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>		
NAUDON	Sandy		<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		<input checked="" type="checkbox"/>	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
HOUDAYER	Rodolphe	<input checked="" type="checkbox"/>		
LABBE	Lydie		<input checked="" type="checkbox"/>	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	<input checked="" type="checkbox"/>		
GIRARD	Benoît	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_25-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/25**

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)  
POUR L'OPERATION « RESTRUCTURATION DES BÂTIS DU PATRIMOINE »**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE*

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des collectivités territoriales, les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements per met d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Le suivi des AP/CP se fera par des opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte de seuls crédits de paiement.

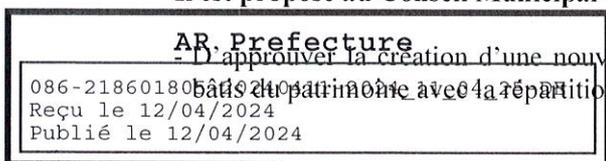
Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris sur l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera également par délibération du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la restructuration des bâtis du patrimoine relative aux travaux d'urgence et la restauration du clos-couvert de l'église Saint Junien avec la répartition suivant en crédits de paiement :

N°AP	Libellé du programme	N° Opération	Montant de l'AP	Montant des CP		
				2024	2025	2026
AP2024002	Restructuration des bâtis du patrimoine	184	1 400 000 €	210 000 €	575 000 €	615 000 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE

**Il est proposé au Conseil Municipal :**



**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** la création d'une nouvelle autorisation de programme concernant la restructuration des bâtis du patrimoine avec la répartition décrite ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_25-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_26-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/26**

**RESTRUCTURATION DES BATIS DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION  
DRAC 2024 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE.*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune a réalisé l'étude de diagnostic pour les travaux des bâtis du patrimoine et souhaite engager la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'urgence, soit la restauration de la chapelle de Montvinard, restauration du mur Nord/Ouest et la restauration de la tour Nord/Est du presbytère, ainsi que le clos-couvert de l'église Saint-Junien.

A l'issue de cette phase d'étude de diagnostic, il est donc possible de poursuivre l'étude d'un des scénarios avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) ;

Vu la Dotation de l'appel à projets patrimoine ACTIV 4 – 2024 du Département de la Vienne ;

Vu l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Considérant la décision de la Commune de procéder à la maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des bâtis du patrimoine pour pouvoir réaliser les travaux afin de maintenir les édifices en bon état.

Considérant que le coût global estimé de la maîtrise d'œuvre est de 105 000,00 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Maîtrise d'œuvre :	<b>95 888,00 €</b>	<b>LEADER (20%)</b>	<b>19 177,60 €</b>
<b>TOTAL HT :</b>	<b>95 888,00 €</b>	<b>Département de la Vienne ACTIV 4 (20%)</b>	<b>19 177,60 €</b>
		<b>DRAC (40%)</b>	<b>38 355,20 €</b>
		<b>Total subventions (80%)</b>	<b>76 710,40 €</b>
		<b>Autofinancement (20%)</b>	<b>19 177,60 €</b>
		<b>TOTAL HT : 95 888,00 €</b>	
	<b>TVA 20% : 19 177,60 €</b>		
	<b>TOTAL € TTC : 115 065,60 €</b>	<b>TOTAL € TTC : 95 888,00 € + 19 177,60 € (TVA) = 115 065,60 €</b>	

Monsieur Philippe LAGRANGE propose de solliciter une subvention auprès de :

L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 19 177,60 €

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un

montant de 19 177,60 €

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 38 355,20 €

Reçu le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

## Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :  
L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 19 177,60 €  
Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 19 177,60 €  
La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 38 355,20 €
- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

## Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de :
  - o L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 19 177,60 €
  - o Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 19 177,60 €
  - o La Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 38 355,20 €
- **Autorise** le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



### AR Prefecture

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_26-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_27-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBERATION N°2024-11-04/27**

**RESTAURATION DES BATIS DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION DRAC 2024 POUR LES TRAVAUX**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE.*

Monsieur Philippe LAGRANGE rappelle que la commune a réalisé l'étude de diagnostic pour les travaux des bâtis du patrimoine et souhaite engager les travaux d'urgence, soit la restauration de la chapelle de Montvinard, restauration du mur Nord/Ouest et la restauration de la tour Nord/Est du presbytère, ainsi que le clos-couvert de l'église Saint-Junien.

A l'issue de cette phase d'étude de diagnostic, il est donc possible de poursuivre l'étude d'un des scénarios avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, article R2334-24 ;

Vu la Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) ;

Vu la Dotation de l'appel à projets patrimoine ACTIV 4 – 2024 du Département de la Vienne ;

Vu l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

Considérant la décision de la Commune de procéder à la maîtrise d'oeuvre pour la restructuration des bâtis du patrimoine pour pouvoir réaliser les travaux afin de maintenir les édifices en bon état.

Considérant que le coût global estimé des travaux est de 1 049 221,84 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
<b>Honoraires prestations complémentaires</b>	<b>70 381,84 €</b>	<b>LEADER (20%)</b>	<b>209 844,37 €</b>
<b>Frais annexes</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>Département de la Vienne ACTIV 4 (20%)</b>	<b>209 844,37 €</b>
<b>Travaux</b>	<b>867 000,00 €</b>	<b>Total subventions (40%)</b>	<b>419 688,74 €</b>
<b>Provisions supplémentaires</b>	<b>110 640,00 €</b>	<b>Autofinancement</b>	<b>629 533,10 €</b>
<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 049 221,84 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 049 221,84 €</b>
<b>TVA 20% : 209 844,37 €</b>			
<b>TOTAL € TTC : 1 259 066,21 €</b>		<b>TOTAL € TTC : 1 049 221,84 € + 209 844,37 € (TVA) = 1 259 066,21 €</b>	

Monsieur Philippe LAGRANGE propose de solliciter une subvention auprès de :

L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 209 844,37 €

Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 209 844,37 €

**AR Prefecture**

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

086-218801805-20240411-2024\_11\_04\_27-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

## Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :  
L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 209 844,37 €  
Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 209 844,37 €

- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

## Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de :
  - o L'Europe au titre de la LEADER pour un montant de 209 844,37 €
  - o Le Département de la Vienne au titre l'appel à projets patrimoine de l'ACTIV 4 2024 pour un montant de 209 844,37 €
- **Autorise** le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



### AR Prefecture

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_27-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 11 avril 2024**

Date de convocation : 8 avril 2024

Date d'affichage : 12 avril 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Nouaillé-Maupertuis, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Nouaillé-Maupertuis, sous la Présidence de Monsieur Michel BUGNET, Maire.*

**Étaient présents ou représentés :**

Nom	Prénom	Présent	Absent	Procuration à
BUGNET	Michel	☑		
DUMINY	Maryline		☑	Rodolphe HOUDAYER
POIRIER	Jean-Marc	☑		
GREMILLON-AGUILANIEDO	Christine		☑	Marie GAUTHIER
MENANTEAU	Eric		☑	Chantal RENOUARD
RENOUARD	Chantal	☑		
PICHON	Patrick		☑	Jean-Marc POIRIER
POISSON	Danny	☑		
ARNAULT	Patrick	☑		
AUZANNET	Brigitte	☑		
LAGRANGE	Philippe	☑		
GUILLOT	Patrice		☑	Marie-Claire BRUNET
RIVET	Virginie	☑		
BRUNET	Marie-Claire	☑		
THIBAUD	Nicolas	☑		
GABORIT	Samuel	☑		
NAUDON	Sandy		☑	Philippe LAGRANGE
PEROCHES	Céline		☑	Virginie RIVET
JOUSSELIN	Rodolphe	☑		
HOUDAYER	Rodolphe	☑		
LABBE	Lydie		☑	Benoît GIRARD
GAUTHIER	Marie	☑		
GIRARD	Benoît	☑		

**Excusés :**

**Assiste :** Mme Aurélie CHAUVÉ, Coordinatrice des services.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benoît GIRARD

**Le Maire :** Mr Michel BUGNET.

**Ce document a été mis à l'affichage et à la disposition du public le : 12/04/2024**

**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_28-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

**OBJET :**

**DELIBÉRATION N°2024-11-04/28**

**RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS - DEMANDE DE SUBVENTION ANS 2024**

*Rapporteur Monsieur Philippe LAGRANGE.*

Monsieur Philippe LAGRANGE informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de rénover les terrains de tennis afin de les remettre en bon état.

Vu la demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale Sport 2024 ;

Considérant que le coût global estimé des travaux est de 85 663,36 € H.T., comme indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux de rénovation	85 663,36 €	ANS (70%)	59 964,35 €
TOTAL HT :	85 663,36 €	Autofinancement	25 699,01 €
			TOTAL HT : 85 663,36 €
	TVA 20% : 17 132,67 €		
	TOTAL € TTC : 102 796,03 €		TOTAL € TTC : 85 663,36 € + 17 132,67 € (TVA) = 102 796,03 €

Monsieur Philippe LAGRANGE propose de solliciter une subvention auprès de :  
L'ANS pour 2024 pour un montant de 59 964,35 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Philippe LAGRANGE,

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de :
  - o L'ANS pour 2024 pour un montant de 59 964,35 €
- D'autoriser le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions auprès de :
  - o L'ANS pour 2024 pour un montant de 59 964,35 €

**AR Prefecture**

- **Autorise** le Maire à signer les demandes de subventions comme mentionnées ci-dessus

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_28-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Nouaillé-Maupertuis  
Le 11/04/2024

Le Maire,



Michel BUGNET



**AR Prefecture**

086-218601805-20240411-2024\_11\_04\_28-DE  
Reçu le 12/04/2024  
Publié le 12/04/2024